

FICHE PROGRAMME FORMATION 2024

« Formation des travailleurs sociaux du CEJ-JR - référents PRIJ pour une prise en charge des besoins en santé des jeunes en rupture, en Ile-de-France »

Session de formation d'1 jour et demi, en distanciel via « Zoom »,
15 et 16 janvier 2024

Déployée par :



Financée par :



OBJECTIF STRATEGIQUE – FINALITE DE LA FORMATION

Lever les freins liés à la santé pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des « jeunes en rupture » dans le cadre du CEJ - Contrat Engagement Jeunes¹ et du PRIJ²

OBJECTIF DE FORMATION³

Permettre aux travailleurs sociaux d'assurer leurs missions « volet santé » dans le cadre du CEJ-Jeunes en rupture et du PRIJ :

- Repérer les problématiques de santé rencontrées par un jeune
- Nouer des partenariats avec les différents types d'acteurs du soin et de prévention
- Accompagner vers une offre de soin et de prévention adaptée
- Suivre la prise en charge du jeune et la poursuite des soins, en coordination avec les acteurs impliqués et éviter toute rupture dans l'accompagnement des personnes
- Mener des actions d'aller vers en santé, de prévention santé, de réduction des risques en santé

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Resituer le rôle du travailleur social -CEJ-JR/PRIJ- en lien avec la santé au regard des problématiques des jeunes en rupture
- Définir « substances psychoactives »
- Expliquer « addiction » avec ou sans substance
- Expliquer les usages
- Identifier les facteurs de risques – facteurs protecteurs (déterminants de la santé)
- Resituer le système de soin parmi tous les déterminants de la santé
- Identifier les signes d'alerte d'un usage problématique
- Identifier les outils existants - Repérage précoce et auto-évaluation des usages à risques
- Expliquer comment aborder la santé (démarche, posture, valeurs-principes)
- Aborder la problématique des addictions avec des « jeunes en rupture » (cycle de Prochaska)
- Expliquer « l'aller vers »
- Identifier les causes de la non-demande, du nonaccès aux dispositifs de soin et de prévention des populations en situation de vulnérabilité
- Expliquer « la réduction des risques et des dommages »
- Identifier les structures vers lesquelles orienter

¹ Gouvernement, Circulaire interministérielle du 22 avril 2022 relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement pour les jeunes en rupture - https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_cej_jr.pdf

² Le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) - <https://prii.fr/>

³ Dans le temps imparti, cette journée et demie de formation ne peut permettre d'atteindre à elle seule ces objectifs de formation. Cette formation correspond à un premier niveau d'acquisition.

CONTENUS

Intervenir en tant que travailleur social dans une démarche « d'aller vers » en santé

- La « santé », les déterminants de la santé et la place du système de soin parmi les déterminants
- Les objectifs des différents types d'actions : « aller vers », « prévention », « réduction des risques »
- Les typologies explicatives de la non-demande, du nonaccès à la prévention et aux soins
- Comment aborder l'état de la santé avec un « jeune en rupture » ?

Aborder les problématiques d'addictions avec les « jeunes en rupture » et accompagner vers les dispositifs en fonction des besoins repérés

- Les substances psychoactives
- Les conduites addictives avec ou sans substance
- Les « usages »
- Les signes d'alerte d'un usage problématique
- Les facteurs protecteurs / les facteurs de risques
- Le cycle de Prochaska et Di Clemente
- « Approche motivationnelle », « conseil minimal », « balance décisionnelle »
- Des actions de réduction des risques et des dommages
- Les outils existants appropriables par des travailleurs sociaux - Repérage précoce et auto-évaluation des usages à risques
- Les structures vers lesquelles orienter en Ile-de-France

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ? Personnes concernées/pré-requis

- **Cette formation est à destination des professionnels travailleurs sociaux référents PRIJ et CEJ-JR qui exercent en Ile-de-France, au cours de l'année 2024**
- Prérequis technique : être doté d'un ordinateur, une connexion internet, une adresse mail, une caméra, un micro, des enceintes

PROCHAINES DATES 2024 ET HORAIRES

Point de vigilance : la formation dure une journée et demie

- **Lundi 15 janvier 2024 : 9h30-12h30, 13h30-16h30**

ET

- **Mardi 16 janvier 2024 : 9h30-12h30**

Merci de vous connecter 10 minutes avant le démarrage donc à 9h20.

DUREE DE LA FORMATION

- **Une journée et demie**
- **La formation est d'une durée de 9h00 + 1h00 d'évaluation, soit 10h00**
- Prévoir 30 minutes en amont de la session pour le formulaire à renseigner lors de l'inscription + 30 minutes à l'issue de la session + 30 minutes à distance de la formation pour renseigner les questionnaires d'auto-évaluation
- Il est impératif de s'investir tout au long de la formation

FINANCEMENT

- L'action de formation est **entièrement financée par l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**.
- Elle est gratuite pour les professionnels qui s'y investissent.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- En amont, lors de l'inscription : validation des prérequis, diagnostic des situations de handicap et des besoins spécifiques, auto-positionnement, recueil des besoins et des attentes
- A l'issue de la formation, évaluation sommative, via « google form », à l'écrit, individuelle et nominative : auto-évaluation de la satisfaction et du degré d'acquisition des capacités visées
- A distance de la formation, évaluation du transfert des acquis : via « google form »
- Emargement par demi-journée de formation
- Attestation de participation remise (nécessité de s'investir à l'intégralité de la formation)

INSCRIPTIONS - MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- **Pour vous inscrire à la session du lundi 15 janvier 2024 ET mardi 16 janvier 2024, merci de renseigner ce formulaire :**

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSchQ-TzhCraK4H-hFuCksLq5spY8SE9V5ytxeQMs71nvZ8pA/viewform?usp=sf_link

- **Vous retrouvez également la fiche programme et le lien vers le formulaire d'inscription sur le site Internet du Codes 93 : <https://codes93.org/prochaines-formations/>**
- Merci de procéder à votre inscription au plus tard 6 jours avant la date de la formation
- Vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard 5 jours avant la session de formation accompagnée des codes de connexion « Zoom »

METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISEES

- **Formation inter** (qui regroupe des personnes issues de structures différentes) **en distanciel via « Zoom »**.
- Alternance de séquences en plénière expositives interactives et de séquences en travaux de sous-groupes
- Des supports sont mis à disposition pour favoriser les apprentissages : diaporama, bibliographie, « dossier du stagiaire » contenant les supports de travail/les outils

FORMATRICE

- **Mme Ketty DELERIS**, Diététicienne nutritionniste et tabacologue spécialisée dans le sevrage cannabis, chargée de projets au Codes 93, 20 années d'expérience professionnelle.

REFERENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- M. Laurent BAUER, Directeur du CODES93

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

- Mme Vanessa DEWALLERS, responsable pédagogique - formatrice certifiée, au CODES93, 17 années d'expérience, spécialisée en promotion de la santé-éducation pour la santé, méthodologie de projets, démarche qualité, ingénieries de formation/pédagogique/d'évaluation, animation.

ACCESSIBILITE

Le Codes93, organisme de formation engagé dans une démarche qualité, met en œuvre les moyens pour favoriser l'accessibilité aux formations pour les personnes en situation de handicap et/ou nécessitant des aides, des aménagements :

- En amont de la formation, lors de l'inscription, le Codes93 permet l'identification des situations de handicap et des besoins spécifiques. En fonction des besoins diagnostiqués, le Codes93 réalise, en co-construction avec la personne et les partenaires, des recherches de solutions.
- Inscrit dans un travail en réseau, si le Codes93 ne parvient pas à adapter l'offre de formation à la situation, alors la personne sera accompagnée vers des partenaires afin que des solutions soient élaborées.

VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS

- Merci de contacter : Mme Vanessa DEWALLERS, responsable pédagogique - formatrice Codes93

Par e-mail : vanessa.dewallers2@codes93.org

- Vous pouvez également consulter le site web du Codes93 : www.codes93.org

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

- Vous pouvez consulter, en amont de la session, le « **livret d'accueil** » qui comporte notamment le règlement intérieur de l'organisme de formation ainsi que des indications pour aider à l'utilisation de « Zoom » dans le cadre de cette formation en distanciel.

Il est accessible sur le site du Codes93 : <https://codes93.org/prochaines-formations/>

Il sera également accessible sur l'espace réservé aux professionnels inscrits. Vous recevrez le lien vers cet espace en amont de la session de formation.

Pour permettre le déroulement du distanciel dans les meilleures conditions, nous vous remercions de :

- Tester micro + caméra + haut-parleur avant le début de la session de formation
- Prévoir un écran par personne formée (et non pas un groupe de personnes pour un seul et unique écran)
- Vous connecter 10 minutes avant le début de la session, soit à 9h20